U RISCAMUNINCU

Bulletin municipal semestriel de la Commune de Valle di Rustinu

Numéro 19 **Juillet 2023**

Amis lecteurs,
à toutes les erreurs
accordez l'indulgence.
il n'est de gros vaisseau
qui à la mer ne danse,
ni de pensée qui ne varie,
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
Les conseils municipaux	2
Conseils municipaux (suite)	3
L'activité communale	4
La vie communale en images	5
Infos de la CCPP	6
A connaitre	7
Ça va mieux en le disant	8
Ephéméride	9
Un peu d'humour	10
Culture	11
Joies et peines	12

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les Administré(e)s,
Cari amichi,

Nous voilà arrivés à mi-mandat. En effet, cela fait déjà trois ans que nous avons la lourde tâche de mener à bien les différents projets de la commune et d'œuvrer pour l'intérêt de chacun des administrés.

Si la mise en place fût relativement longue, notamment à cause de la pandémie, depuis le début de l'année nous avons engagé différents travaux, qui seront achevés à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine. Plusieurs autres projets sont également à l'étude, vous pourrez les découvrir dans ce numéro.

Le réchauffement climatique nous impose à tous d'être vigilants sur notre consommation d'eau potable. En effet, malgré les récentes pluies qui nous ont touchés, il n'y a pas eu d'augmentation des ressources en eau de notre commune. Je compte donc sur votre civisme.

J'espère avoir le plaisir de vous rencontrer lors du traditionnel apéritif de la municipalité qui aura lieu le 16 août, après la messe de la Saint-Roch.

Je vous souhaite un très bel été dans notre commune.

Christian Moracchini

Directeur de la publication : Christian Moracchini. Conception : Ours-Jean Caporossi. Rédaction : Ours-Jean Caporossi et Michel Novellini.
Photos: Ours-Jean Caporossi, Jonathan Delaporte, Prosper Giovannoni et Don-Pierre Moracchini.

compte-rendu des conseils municipaux

séance du 11 février

Début de séance à 15h30. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 8 élus sur 11.
A l'ordre du jour : Demande de financement de l'enrobé des hameaux de Grate et de Terlaghja (DETR et CdC), demande de financement de l'adressage (prestataires La Poste, financement Comité des Massifs), demande de financement des études préalables pour Santa Maria di Riscamone, travaux à prévoir au Budget Prévisionnel de 2023 et questions diverses.

Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) le maire expose le projet de réfection de l'enrobé dans les hameaux de Terlaghja et de Grate (l'enrobé du hameau de Casa Pitti ayant été effectué durant la précédente mandature, et, en ce qui concerne le hameau de Grate, il faut attendre la réfection du réseau d'eau potable sur une grande partie du hameau). Le coût de ces travaux s'élève à 62 000 (part communale : 12 000 €) pour Grate et à 46 000 € (part communale : 9 000 €) pour Terlaghja. Ces travaux débuteront, sauf imprévu, à partir de 2024.

L'adressage sur la commune (nomination des voies, numérotation des bâtisses) étant devenu obligatoire, un devis a été demandé à l'entreprise La Poste, pour la réalisation de ce projet (audit, plan d'adressage, fournitures des plaques et panneaux). Ce projet coutera environ 8 800 €, la part communale étant de 1 760 €, le reste étant subventionné par la CdC, par l'intermédiaire du Comité de Massif de Corse.

Un devis pour réaliser un diagnostic sur la réhabilitation et la mise en valeur du site de Riscamone a été effectué (coût 14 000 €, part communale 2800 €). S'il s'avérait que le coût des travaux de restauration était trop onéreux pour la commune (ce qui sera probablement le cas), il est envisagé la possibilité de transférer la compétence de la maitrise d'ouvrage à la CdC. Comme aide au financement, il est également envisagé d'ouvrir une souscription nationale en ligne (avec la possible participation de l'association Pieve di Rustinu) ainsi que d'inscrire le site au Loto du Patrimoine.

Ces quatre délibérations (financement de l'enrobé des hameaux de Grate et de Terlaghja, financement de l'adressage et financement des études préalables pour Santa Maria di Riscamone) ont été adoptées à l'unanimité des présents (8 voix).

Le maire informe ensuite le conseil municipal de la liste des travaux à inscrire au Budget Prévisionnel de 2023, à savoir : la restauration de la chapelle de Grate, l'évacuation des eaux pluviales à Favalle, le mur du Pianu à Grate, un mur de soutènement à Valle, la chloration des réservoirs communaux, le schéma directeur de l'assainissement et les rampes de protection de la Pughjalina à Valle, soit au total un investissement d'environ 220 000 € dont 44 000 € (20%) de part communale.

Enfin, dans le cadre des questions diverses, les sujets suivants ont été abordés : installation d'un compteur électrique ainsi que des travaux d'entretien pour la chapelle de Valle, l'entretien du sentier communal à l'intérieur du hameau de Valle, le réservoir d'eau d'arrosage de Grate, le traitement du calcaire de l'eau potable sur la commune, la construction d'un réservoir de 120 à 150 mètres cubes pour le hameau de Valle, les capacités en eau potable sur la commune pour cet été 2023, la création de pares-feux et les OLD (obligations légales de débroussaillement).

La séance est levée à 17h00.

séance du 15 avril (budget)

Début de séance à 15h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 9 élus présents sur 11, 1 élu étant représenté, et 1 autre absent.
A l'ordre du jour : Le budget : Approbation du Compte de Gestion 2022 (CG22), approbation du Compte Administratif 2022 (CA22), affectation du Résultat 2022, vote des taxes locales 2023, adoption du budget Primitif 2023 (BP23) ; questions diverses.

Après avoir adopté à l'unanimité des présents (10 voix) le CG22, le CA22 et l'affectation du résultat 2022, le conseil municipal décide, avec le même vote, de ne pas augmenter les taxes locales (foncière sur les propriétés bâties, foncière sur les propriétés non bâties et contribution foncière des entreprises). Pour 2023, ces taxes rapporteront à la commune 55 537 €.

Le budget primitif 2023 (BP23) est adopté à l'unanimité. Ce budget devrait ainsi permettre la réalisation des projets suivants : le City-stade à Valle, le schéma directeur de l'assainissement (étude), la chloration automatique des réservoirs d'eau potable communaux, l'aménagement de l'entrée de la mairie, le mur de Favale, les rampes en fer de la Pughjalina (ainsi que la double main courante de l'escalier de l'église Saint-Michel), la restauration de la chapelle de Grate, l'adressage communal, la gestion des eaux pluviales à Valle et le mur du Pianu, à Grate.

Le conseil municipal a ensuite approuvé les subventions attribuées aux associations pour 2023. Les bénéficiaires sont l'Amicale Rustininca, l'Amicale des Pompiers de Ponte Leccia, l'association I Zitelli di U Rustinu, l'association de la course pédestre A Paolina et l'association Inseme.

Les questions diverses suivantes ont été abordées : les obligations légales de débroussaillement (OLD), la possibilité de nouvelles constructions sur la commune, l'électrification et la réparation de la toiture de la chapelle de Valle (un devis a été effectué), l'inscription au Loto du Patrimoine du site de Riscamone, ainsi que la mise en place, par l'association Pieve di Rustinu, d'une souscription nationale pour aider au financement du projet de mise en valeur du site, la nécessité d'une augmentation à venir du tarif de l'eau potable (le dernier établissement du prix du mètre cube remonte à 1989 et actuellement la commune est en déficit sur cette question, et, de plus, l'Agence de l'Eau exige l'équilibre des comptes), la recrudescence de dépôts de déchets sauvages sur la commune, les propositions de réfection d'une fontaine à Valle et de construction d'un four communal place de la mairie.

La séance est levée à 17h00.

Animations estivales *(délibération 2023_028 du 17 juin)*

Il a été convenu avec l'établissement « U Cantinone » à Ponte Novu, d'animer la saison estivale sur la commune par une demi -douzaine de soirées (à thème ou non) durant les mois de juillet et août. Ces soirées se dérouleront au restaurant communal. Suivant le succès de ces animations, la possibilité de continuer avec une soirée par mois jusqu'à la fin de l'année est envisagée. Pour cet été, les dates prévues sont les 13 et 29 juillet, et les 9, 19 et 26 août (l'apéritif communal étant maintenu le 16 août).

Les procès verbaux et délibérations pris lors des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune (http://www.valledirostino.com) via l'onglet « Vie municipale »

compte-rendu des conseils municipaux (suite)

séance du 17 juin

Début de séance à 16h15. Le conseil municipal s'est tenu avec 8 élus présents sur 11 et 3 élus représentés.
A l'ordre du jour : Décisions modificatives du budget (inscription des projets de l'adressage, du diagnostic pour Santa Maria de Riscamone et de l'enrobé de Terlaghja) suite à la réception des arrêtés de subventions; création d'un poste au grade d'agent de maitrise principal de 1ère classe (avancement); création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (avancement): 3 délibérations : adoption du Rapport Qualité Prix du Service (RQPS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif 2022; Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la Convention AGEDI; demande de subvention complémentaire pour la distribution de l'eau potable de Grate; demande de subvention pour le mur du cimetière; demande de subvention pour déplacer la vidange de Terlaghja; l'activité estivale pour la salle des fêtes (voir encadré page 2); questions diverses.

Les trois délibérations concernant l'adoption des Rapports Qualité Prix du Service (RQPS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif 2022, les deux délibérations concernant l'avancement de deux employés communaux (agent de maitrise principal de 1ère Classe et adjoint administratif principal de 1ère Classe), ainsi que celle validant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la Convention AGEDI (logiciel d'informatique municipale), étant des décisions administratives et n'appelant pas à des discussions particulières, ont été approuvées à l'unanimité.

Les subventions étant obtenues, la délibération concernant les décisions modificatives du budget (inscription des projets de l'adressage, du diagnostic pour Santa Maria et de l'enrobé de Terlaghja) a été votée à l'unanimité.

Le dépassement du devis originel pour cause d'amiante pour la distribution de l'eau potable de Grate entraine une demande de subvention complémentaire. Bien que plusieurs solutions pour atténuer le coût final (notamment les gravats encapsulés sur place, dans le respect des normes légales, au lieu d'être expédiés sur le continent) celui-ci resterait conséquent (de l'ordre de 35 000 € de part communale). Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la proposition du Maire pour une demande de subvention complémentaire aux services concernés (Agence de l'eau et CDC).

Suite aux diverses intempéries, et à sa vétusté, le mur de clôture de l'ancien cimetière s'est écroulé en deux endroits. La municipalité propose sa réfection complète (une cinquantaine de mètres). Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la proposition du Maire pour une demande de subvention aux services concernés (dotation quinquennale et CDC, pour une part communale de 3700 €)

Le système de vidange du réseau de fontaines de Terlaghja, situé au bas du hameau, étant mal adapté, la municipalité envisage de le déplacer et de profiter de ces travaux pour installer sur place une borne à incendie. Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la proposition du Maire pour une demande de subvention aux services concernés (dotation quinquennale et CDC pour une part communale de 2600 €).

Ensuite, les questions diverses suivantes ont été abordées : le schéma directeur de l'assainissement, l'augmentation éventuelle des tarifs de l'eau potable, le terrain du Lieu-dit U Campitellu, les toits des deux réservoirs d'eau potable de Campu Rossu, la réfection du fossé de la route communale de Casa Pitti, le Rallye Corte Centre Corse (du 15 au 17 septembre), la construction d'un four communal place de la mairie et le tarif des déchets de la CCPP, avec le passage probable à la taxe. Rappelons que les questions diverses ne font l'objet que de discussions et ne sont donc pas à prendre à compte comme décisionnelles. La séance est levée à 18h15.

trè anni fà...

Le 23 mai 2020 était installé le conseil municipal actuel. Nous voilà donc à mi-mandat. Si ce n'est évidemment pas le moment de dresser un bilan (il sera toujours temps de l'établir à la fin de la mandature, en 2026), on peut, par contre, jeter un regard sur ces trois années écoulées. Tout d'abord, il est important de noter l'excellente ambiance qui a régné tout ce temps au sein du conseil municipal ainsi que la qualité des discussions qui s'y sont déroulées. A ce jour, 22 conseils municipaux se sont tenus (dont 4 consacrés au budget). Toutes les délibérations (75) ont été votées à l'unanimité, sauf une (à l'unanimité moins une voix). Cette première moitié de mandature a été entachée par la COVID19, laquelle nous a contraint d'annuler plusieurs manifestations conviviales (un arbre de Noël et deux apéritifs communaux entre autres). Mais depuis, tout est rentré dans l'ordre, et l'apéritif du 16 août 2022 a été un succès puisqu'il a rassemblé près de 200 personnes !

Durant ces trois années plusieurs projets ont été menés à terme, d'autres sont en cours et d'autres, enfin, restent à réaliser (votre journal communal espère vous avoir tenu au courant, jusqu'à ce jour, de tout cela !). Depuis le 1er janvier 2020, nous avons eu à déplorer 31 décès, à fêter 12 naissances (qui, même si la plupart ne se sont pas produites sur la commune, donneront, espérons-le, à l'avenir, autant de futurs résident(e)s), et à célébrer 2 mariages. Quant à notre journal, après quelques tâtonnements, il a, semble-t-il, trouvé un format satisfaisant ainsi que sa vitesse de croisière. Ce numéro 19, le septième de cette mandature, essaie de continuer, dans la mesure du possible, de vous informer au mieux sur la vie de notre commune. *(OJC)*

le cimetière communal... comme si vous y étiez !

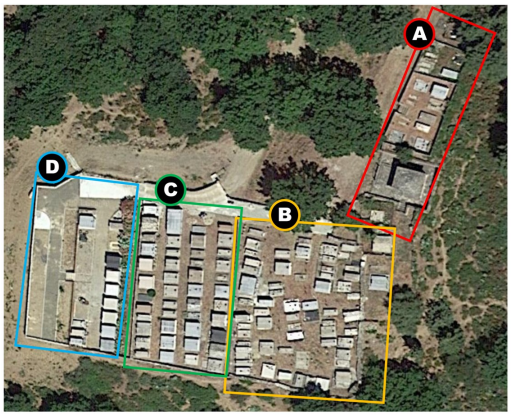

Le saviez-vous ? Une étude topographique du cimetière communal, réalisée par nos soins, donne les informations suivantes :

Le cimetière communal est divisé en quatre zones : la zone A, située le long de la voie d'accès depuis l'église Saint-Michel, la zone B, la plus ancienne, la zone C, la plus contemporaine, et la zone D, la plus récente. On compte 172 tombeaux, caveaux, tombes, stèles ou croix identifiés. 324 noms de défunts sont gravés sur les différentes plaques (53% d'hommes et 47% de femmes). 19 tombes sont uniquement marquées par une croix en fer forgé avec une plaque d'identification (elles sont toutes situées dans la partie la plus ancienne, la zone B, du cimetière).

L'inscription de la date de décès la plus ancienne remonte à 1894. Le patronyme le plus souvent cité est celui de Ferrandi avec 59 occurrences, suivi de Giovannoni, 52, Bruschini, 21 et Pietri 18. Le cimetière comporte également un colombarium de 10 places, dont 3 sont actuellement « occupées », ainsi qu'un tombeau communal à 2 places (tous deux situés en zone D). *(OJC)*

site de riscamone

Le 13 janvier, rencontre avec les responsables du Patrimoine de la Collectivité de Corse, afin de poser les bases d'un plan (financier et archéologique) de réhabilitation du site.

enrobé communal

Le 17 janvier, rencontre avec l'entreprise Corse Travaux pour l'élaboration d'un devis concernant la réfection des enrobés dans les hameaux de Terlaghja et de Grate.

chapelle de grate

Le 18 janvier, visite de la chapelle de Grate avec une entreprise spécialisée afin d'établir un devis pour la restauration du bâtiment (charpente en châtaignier, arase, toit en lauzes …). Le devis ayant été validé, les travaux ont commencé début avril.

l'adressage sur la commune

L'adressage (devenu obligatoire) consiste à baptiser les voies communales et à numéroter toutes les habitations, ceci afin de faciliter l'accès des organismes concernés (secours, courrier, fibre optique, énergie…). Cette opération est subventionnée par la CdC via le Comité des Massifs et devrait être terminée d'ici la fin de l'année. Les nouvelles adresses comprendront le numéro de l'habitation, le nom de la rue, le quartier ou le lieu-dit, le code postal et la commune. Une fois leur nouvelle adresse définie, les administrés devront les faire connaître à toutes les administrations concernées (impôts, URSAFF, achats en ligne, etc).

classement des voies communales

Une réunion avec l'entreprise Geodis (filiale de La Poste) s'est tenue le 6 février, cette dernière proposant un projet de tableau officiel de classement des voies communales selon leur longueur, leur géoposition, etc. (il y a 5850 mètres de voies sur la commune). Ce projet, non prioritaire, est mis en attente pour l'instant.

réseau d'adduction d'eau de grate

Le chantier de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable de Grate est, pour l'instant, suspendu à cause d'une augmentation des coûts exorbitante (pratiquement 3 fois plus que la somme prévue !). Cette augmentation est due à la présence d'amiante sur le hameau (négligée lors de l'élaboration du dossier originel) et à son traitement (protections des travailleurs et de la population, évacuation des déchets amiantifères, etc.). Les premières subventions obtenues n'étant plus à la hauteur des travaux (elles ne tiennent pas compte des dépenses dues à l'amiante) un autre dossier, plus compliqué, doit être monté, avec tout ce que cela entraine comme retard. Une nouvelle campagne de forage a été effectuée dont les résultats ont, hélas, confirmé la présence d'amiante sur pratiquement tout le hameau. Bien que plusieurs solutions pour atténuer le coût final aient été retenues (notamment les gravats encapsulés sur place, dans le respect des normes légales, au lieu d'être expédiés sur le continent) celui-ci resterait important (de l'ordre de 35 000 € de part communale). Une nouvelle demande de subvention est en cours auprès de l'Agence de l'eau et de la Collectivité de Corse.

mur du pianu, à grate

Les travaux de rénovation complète du mur du Pianu, à Grate, ont débuté. La fin du chantier est prévue pour le mois de novembre.

première alerte incendie

Le premier incendie de la saison s'est produit le dimanche 29 mars. L'intervention rapide des sapeurs-pompiers de Ponte Leccia a permis de limiter les dégâts à quelques centaines de mètres carrés. La commune a déposé plainte auprès de la gendarmerie .

a pozza di grate

Le bassin de rétention d'eau d'arrosage de Grate a été remis à neuf. Cette réserve d'eau pourra également être utilisée par les sapeurs-pompiers en cas d'incendie.

solidarité

A l'appel des 2 Associations des Maires de Corse, la mairie a été fermée la journée du 29 mars par solidarité avec les communes d'Afa et d'Appiettu dont les mairies ont été visées les 23 et 26 mars par un attentat, et pour condamner ces actes de violence.

gestion de l'eau pluviale à valle

Les travaux de canalisation de l'eau pluviale à Valle se sont déroulés au cours des mois de mai et juin. Ils vont permettent d'éviter à la fois qu'une grande partie de l'eau de pluie ne dévale au bas du hameau, ne dégrade le mur de l'ancienne mairie, et de canaliser l'écoulement à l'entrée du village.

obligation légale de débroussaillement

Le 30 avril s'est tenue en mairie une réunion publique d'information concernant les obligations légales de débroussaillement (OLD). Un animateur de l'ODARC a présenté aux « nombreux » présents les cartes de la commune et leur a transmis les recommandations utiles pour la préservation de notre village. Il a également répondu à toutes les questions qui lui ont été posées, notamment « qui doit faire quoi ? ».

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

A l'initiative des maires de Bisinchi, Castellu di Rustinu et Valle di Rustinu, s'est tenue, le 10 mai, à Ponte Novu, une réunion d'information concernant l'impact financier sur les ménages d'un passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

route de casa pitti

Un devis a été demandé concernant les travaux de comblement du fossé le long de la route communale de Casa Pitti. Ce devis étant trop élevé, et la part communale devenant de ce fait trop importante, ce projet est pour l'instant en recherche de financement.

schéma directeur de l'assainissement

Le schéma directeur de l'assainissement des eaux usées pour le hameau de Valle est en cours d'élaboration. Une fois celui-ci terminé, les travaux pour relier le reste du hameau à l'assainissement collectif pourront être mis en œuvre.

mur de l'ancien cimetière

Suite aux diverses intempéries, et à sa vétusté, le mur de clôture de l'ancienne partie du cimetière s'est écroulé en deux endroits. Une réfection complète s'impose (une cinquantaine de mètres). Une demande de subvention aux services concernés (dotation quinquennale et CDC) a été effectuée.

la vie communale en images

campagne de nettoyage des réservoirs d'eau potable

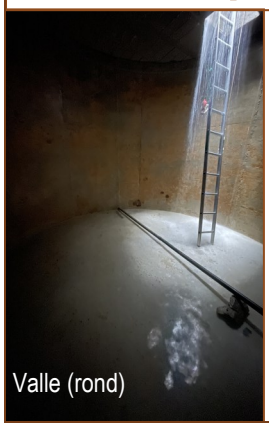
Valle (rond)

Valle (carré)

Via Nova

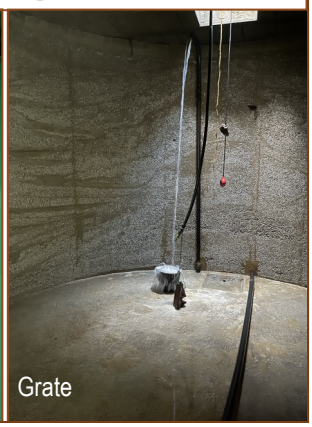
Grate

a pozza di Grate

le chantier de la chapelle de Grate

le city stade

le chantier du mur du Pianu à Grate

Après un conseil communautaire annulé le 7 avril faute de quorum, le budget de la CCPP a enfin été voté le 13 avril par 24 voix pour, 16 contre, 3 abstentions et 7 non-participations. Le budget déchets est toujours en déficit alors que le budget général est excédentaire. Le désaccord entre les élus de l'opposition et la majorité reste profond, les premiers déplorant le vote d'un budget déchets en déficit et donc insincère, pouvant entrainer une possible mise sous tutelle. Si le montant de la redevance (REOM) ne changera pas pour 2023 (du moins pour les particuliers), le passage à la taxe (TEOM) est désormais prévu pour 2024 (rappelons que celle-ci est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement (ou du local pour les professionnels), sans être liée à la quantité de déchets produite).

transfert de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes

La loi impose, à l'échéance du 1er janvier 2026, le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les intercommunalités et que les communautés de communes et les communes qui les composent organisent un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux. Les élus locaux ne veulent pas, à juste titre, que la compétence eau et assainissement soit gérée au niveau intercommunal. Les conseils municipaux souhaitent conserver ce levier qui a aussi une dimension sociale. Le coût varie en fonction du mode de gestion s'il s'agit d'une régie, d'une concession, DSP, etc… Cela dépend aussi des investissements effectués par les collectivités locales pour la qualité du service apporté à la clientèle. Mais aussi par les contraintes géographiques : la qualité et la quantité de ressources disponibles, tout comme l'éloignement du lieu de captage, qui génère une certaine longueur de canalisations et les conséquences, liées à la nature des sols, sur le vieillissement des canalisations impactent les coûts de production et d'entretien. Il faut aussi prendre en compte que, dans les zones rurales, l'habitat dispersé oblige à un réseau de distribution de grande longueur. Les coûts d'entretien par habitant des réseaux de distribution et de collecte ne sont pas les mêmes qu'en agglomération. Comment une intercommunalité peut gérer de façon efficiente ce type de difficultés ? Ne pas comprendre cette situation reviendrait à être hors-sol. (Question posée début avril au Sénat par le sénateur de Corse-du-Sud Jean-Jacques Panunzi).

élections des représentants à la nouvelle chambre des territoires

Le 22 mars, Pierre-Marie Geronimi, maire de Casamacciuli, et Ange-Toussaint Rocchi, maire de Rusiu, ont été élus par les conseillers communautaires pour représenter la Communauté de Communes Pasquale Paoli à la nouvelle Chambre des Territoires.

réunion publique à ponte novu concernant la TEOM

Le 10 mai, les maires de Bisinchi (Pierre Olmeta) de Castellu (Frédéric Soustre) et Valle (Christian Moracchini) ont organisé une réunion publique pour informer la population sur le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En commençant par un exposé sur la situation à la CCPP, des finances et des perspectives, avant de présenter les avantages et les inconvénients des deux systèmes existants, à savoir la taxe (TEOM) et la redevance (REOM).
L'avantage (pour la CCPP !) de la TEOM par rapport à la REOM est qu'elle permet, en cas de déficit, d'abonder le budget « déchets » à partir du budget général de la CCPP, ce qui n'est pas possible pour la REOM (d'où les difficultés actuelles).

Par contre, si dans le cas de la REOM, tous les usagers (les particuliers) d'une même commune paient la même somme, il en va tout autrement pour la TEOM puisque celle-ci est déterminée par la valeur locative cadastrale de la propriété. La TEOM est intégrée dans la taxe foncière et son taux sera défini par la CCPP. Le problème est que les valeurs locatives actuelles n'ont pas été mises à jour dans la majorité des communes, et il serait étonnant que cela soit réalisé rapidement ! Ainsi, sur une même commune, le propriétaire d'une maison neuve (ou rénovée officiellement) paiera plus que celui d'une maison ancienne restaurée « clandestinement », même si ce dernier crée plus de déchets, et cela pour le même service rendu… De plus, une personne seule occupant une grande maison récente paierait davantage qu'une famille nombreuse occupant une habitation d'une surface inférieure, et générant donc plus de déchets que la personne seule. Le passage à la TEOM va donc créer une iniquité entre les contribuables car si certains paieront moins que la redevance actuelle, d'autres paieront beaucoup plus. En conclusion, mieux vaut une REOM bien adaptée qu'une TEOM, qui, en l'état, serait inique… Pour terminer, les élus lancent un appel aux participants afin qu'ils se mobilisent le jour du vote par leur présence à Francardu, et montrent ainsi leur refus du passage à la TEOM dans ces conditions, et leur mécontentement sur le fonctionnement de la CCPP.

dernières propositions de la CCPP pour un passage à la TEOM

Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, qui s'est tenue le 23 juin, la présidence de la CCPP a présenté sa stratégie pour en finir avec la REOM (et passer à la TEOM dès 2024) : une taxe calculée avec un taux unique pour les 42 communes de 17% sur les taxes d'habitations. Chaque propriétaire paiera alors une somme différente calculée par rapport à sa taxe locative (contrairement à la REOM, fixée par commune, par la CCPP), et la TEOM ne dépassera pas 285 € par contribuable, ceci dans un souci d'équité entre les communes qui ont réactualisé leurs bases locatives et celles qui ne l'ont pas encore fait (et qui devront le faire). D'après les simulations de la CCPP, la facture des administrés « devrait » s'alléger par rapport à la REOM… Le passage à la TEOM, dans cette configuration, provoquera un manque à gagner d'environ 40 000 € par rapport aux recettes prévues par la REOM, et le budget des déchets sera ainsi déficitaire de 963 185 € pour 2024, mais, et c'est là la recette miracle, grâce à la TEOM, la CCPP pourra piocher légalement dans son budget général excédentaire ! Ainsi, tout serait bien qui finirait bien, à moins que le prochain conseil communautaire ne vote pas ces propositions lors de sa prochaine réunion, ou que la Cour Régionale des Comptes n'intervienne à nouveau ! La suite du feuilleton de la CCPP dans le prochain numéro du journal !!!

à connaître

les 8 et 9 mai 1769, la bataille de ponte novu : la tragédie sur le pont

La bataille de Ponte Novu, qui eut lieu du 8 au 9 mai 1769, est le point final des affrontements entre les troupes de Pasquale Paoli (composées de Corses et de mercenaires allemands et suisses) et les armées du roi de France, Louis XV, aidées de soldats corses du parti français. Relatant cette terrible bataille, l'historien, l'abbé Ghjuvanni Anghjelu Galletti (1804-1866), dont le père avait connu des combattants de Ponte Novu, écrivit : "Le pont qui est assez long, était encombré de Corses, qui, dans une extrême confusion, se heurtaient les uns contre les autres. Les mercenaires étrangers, esclaves de leur consigne, poussaient les Naziunali avec leur baïonnette, et on dit que, par un malentendu, ils firent feu sur eux. De l'autre côté, les Français qui les poursuivaient, les mitraillaient de la colline à bout portant. Les malheureux, pris entre deux feux périrent presque tous."

Marie-Paule Dolovici, professeure des écoles et écrivaine, nous fait revivre, dans un très beau texte, la bataille dans la peau d'un Naziunale :

« Il se précipitait vers le fleuve. Avec son escouade, ils avaient reflué vers la vallée. Acculés par les troupes françaises qui déboulaient du col, ils avaient été submergés par le nombre. Mais il fallait traverser le pont afin de se regrouper sur l'autre rive. Cet amas de pierres était leur salut. Il aurait dû être un piège pour l'armée ennemie et un passage qu'il fallait protéger coûte que coûte. Il sentait la peur de ses camarades qui le poussaient. Ils exhalaient la panique rance et le regard des bêtes affolées devant le couteau qui s'apprête à les égorger. Ce n'était qu'une confusion de décisions, jamais réalisées, qui les chassait devant eux. Courir… courir vers cet arc qui enjambait un fleuve bouillonnant. L'eau blanche et glaciale des neiges fondues était un rempart qui valait celui des forteresses. Il hésita un instant à confier sa vie aux flots se déversant avec indifférence. Puis, suivant le mouvement, il s'engagea sur le chemin hérissé de pierres, sur lesquelles les chevaux trébuchaient et les hommes glissaient en hurlant. Son fusil était encore brûlant, et il n'était pas encore rechargé. Les soldats n'avançaient plus et certains tiraient vers les Français. Il ne distinguait plus rien, qu'une fumée blanche, et les cris. Immobile, inutile, il bouscula l'homme devant lui. Le pont semblait interminable. La sortie est bloquée ! On ne peut pas passer ! Ces mots étaient criés de bouche à oreille, alors que des boulets de canons décimaient les hommes. La pression finit par le coller au parapet gluant, que certains enjambaient pour se confier au fleuve. La noyade ne l'attirait pas. Toute sa panique sembla s'évanouir. Il allait mourir. C'était un fait. Accroupi et avec calme, il chargea son long fusil, et tira. Il répéta son geste, encore et encore. L'adolescent à ses côtés tomba mollement offrant la moitié de son visage déchiqueté vers le ciel. Ses mains serraient convulsivement son fusil alors qu'un cri s'échappait d'une bouche qu'il n'avait plus. Il continuait, il le fallait. Il continua jusqu'à ce qu'une douleur incongrue ne le détourne de sa tâche. Vaguement inquiet, il jeta un œil à son épaule. Son bras pendait, à moitié arraché. Tout était ralenti et il ne savait pas s'il avait mal. Il aurait dû hurler comme les autres pourtant. Il s'étonna de cette étrangeté. Et presque en riant, il s'étonna de s'étonner. Mais infirme, il ne pouvait plus tirer. En rampant sur le sol poisseux de sang, il se glissa vers un amas de corps qui servaient à protéger les hommes encore vivants. Il jeta son fusil à un valide qui lui lança un regard mêlé de stupéfaction et de terreur. Grimpant sur le tas de chairs mortes, il mêla son corps aux leurs. Il attendrait ici. Il ferma les yeux oubliant le vacarme, la poudre, le sang, les larmes, la chiasse, les tripes du voisin sur sa joue. Il ne voyait que le ciel bleu, une frimousse couverte de taches de rousseur, un rire et des petits doigts potelés tirant ses cheveux en désordre. Et il entendait le chant de Divota pétrissant le pain... »

l'affiche rouge

Le 21 février 1944, 22 membres de la FTP-MOI (Francs-Tireurs et Partisans Main d'Œuvre Ouvrière Immigrée), du groupe Missak Manouchian, étaient fusillés par les nazis au Mont Valérien. Trois avaient 18 ans, quatre avaient 19 ans. La seule femme du groupe, Olga Bancic , 32 ans, fût transférée en Allemagne et décapitée à la hache, dans la prison de Stuttgart le 10 mai 1944 (la loi allemande interdisant de fusiller une femme !). Tous étaient étrangers, antifascistes, communistes pour la plupart, juifs pour certains. Ils cumulaient ainsi ce que le nazisme et le régime de Vichy exécraient. Avant le procès, les Allemands avaient placardé sur les murs de Paris et des grandes villes françaises des affiches avec les visages des « terroristes ». Elle sera connue sous le nom de « l'Affiche rouge ». Cette affiche à la couleur rouge prédominante se présentait en trois parties : Barrant le haut et le bas de l'affiche, la question « Des libérateurs ? » et sa réponse « La libération ! Par l'armée du crime ». A la Libération, tous ont été reconnus « Morts pour la France ». L'entrée au Panthéon de Missak Manouchian, figure emblématique du groupe, sera effective pour les 80 ans de sa mort, le 21 février 2024.

En 1955, Louis Aragon écrivit un poème intitulé « Groupe Manouchian », poème paraphrasant la dernière lettre que Missak Manouchian adressa à son épouse : « Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la Liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand ni contre qui que ce soit. ». En 1959, le poème est mis en musique par Léo Ferré sous le titre « L'Affiche rouge ». La chanson restera censurée, interdite à la radio et la télévision françaises, jusqu'en 1981 !

Le 21 février, l'ANACR 2B et le Comité de jumelage Corse-Arménie ont rendu hommage à Bastia aux 22 membres du groupe Manouchian.

ça va mieux en le disant...

quand tout part en quenouille... *(Ours-Jean CAPOROSSI)*

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face à l'évolution de notre planète, à l'affaiblissement des démocraties, à l'hégémonie des Etats-Unis, à la montée en puissance des régimes totalitaires (Chine, Russie, Iran, Corée du Nord…), à la menace nucléaire , au réchauffement climatique… ?

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face à la mondialisation, à ce processus qui n'apparaît pas à même de contribuer à préserver l'environnement, réduire la pauvreté ou éradiquer la faim (et bientôt la soif) dans le monde, sans parler de ses effets sur les modifications climatiques de la planète, et qui a également des retombées négatives dans de nombreux autres pays sur les salaires, l'emploi, le pouvoir d'achat et la préservation de l'environnement… ?

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face au fonctionnement de l'Union Européenne, à son incapacité à prendre des décisions à l'unanimité des 27 états membres, à son éloignement des peuples, à ses règlementations pour la plupart inapplicables sur le terrain, à ses lobbies surpuissants, à sa défense inexistante et donc à sa dépendance militaire à l'OTAN … ?

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face à la situation de notre pays, la France, aux évènements de ce début d'années 2023 (retraites, émeutes de juin), aux inégalités sociales de plus en plus criantes, à un misère qui gagne du terrain, à une dette de près de 3000 milliards d'euros (soit 111,6 % du produit intérieur brut !), à une démocratie brinquebalante… ?

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face à la conjoncture de notre Ile, la Corse, à un état de violence présent à tous les niveaux (attentats, racket, mafia, incivilités…), à une majorité obsédée par une problématique autonomie et incapable de définir des projets fédérateurs et entrainants, à une partie de notre jeunesse dangereusement endoctrinée, à une situation économique et sociale bientôt comparable à celle des Territoires d'Outre-Mer... ?

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face au contexte de notre communauté de communes, la CCPP ? Nous l'avons assez souvent critiquée ici, pour ne pas en rajouter, ce serait indécent.

Est-ce faire preuve de pessimisme que de se montrer particulièrement inquiet face au délitement des petites communes comme la notre, à leurs difficultés financières, à une administration tatillonne, à la désertification médicale, au vieillissement de leur population à leurs maisons qui se vident, à la pénurie d'eau potable, à la divagation animale, aux pouvoirs et services publics en voie de disparition, à un numérique trop souvent défaillant ? La fonction de Maire devient ainsi un véritable sacerdoce, avec en plus, les difficultés de concilier vie professionnelle et/ou personnelle avec la fonction élective, des contraintes administratives étouffantes, la gestion des conflits de voisinage, et même, parfois, des menaces personnelles plus ou moins cachées… Bienvenue à Emmerdement-Land !

Et enfin, est-ce faire preuve de pessimisme que d'établir tous ces constats ? Certains diront peut-être.. D'autres diront sûrement...

Mais, comme l'écrit le philosophe André Comte-Sponville : « Savez-vous quelle différence il y a entre un optimiste et un pessimiste ? Le pessimiste est un optimiste bien informé ! ». È cusi sia !

de la démocratie... *(Michel Novellini)*

Une réflexion sur la démocratie, en partie inspirée par le déroulement de la réforme sur les retraites et certaines décisions locales. La démocratie peut se concevoir et se vivre de deux façons.

Dans un premier temps, on peut croire qu'une fois élus, ce sont les dirigeants qui décident tous seuls et que le peuple, qui les a élus pour le représenter, selon les termes de l'article 3 de la constitution, n'a d'autre solution que de suivre et d'obéir à une décision prise au-dessus de lui sans son avis et a fortiori sans son accord.

Cette vision semble de nos jours dépassée, bien qu'encore souvent appliquée par les dirigeants et subie par les électeurs, c'est à dire ceux qui ont donné le pouvoir aux dirigeants qui décident souvent à leur place sans prendre leur avis.
On constate donc par la force des choses que cette formule ne fonctionne plus depuis quelque temps.

On peut donc considérer, dans un deuxième temps, que le peuple (électeur) demande désormais d'être associé à la réflexion et à la décision. Les citoyens (donc ceux qui ont élu leurs représentants) estiment ne plus être que des sujets mais souhaitent être des codécideurs.
Aucune réforme (si justifiée soit-elle) qui touche à la vie des citoyens ne peut réussir et être acceptée si elle n'a bénéficié d'une réelle information et d'une prise de conscience en pleine connaissance du sujet.

Les moyens d'information et de participation à la décision existent, encore faut-il qu'ils soient utilisés à bon escient.
Bien entendu, il n'est pas question de faire un référendum pour chaque décision, et au final la majorité doit l'emporter car il y aura toujours les pour et les contre, ce qui est l'essence même d'une démocratie.

Et cette modeste réflexion sur la démocratie vaut pour tous les degrés de représentation, du municipal à celui de la communauté de communes, jusqu'au plus haut sommet de l'état, chacun à son niveau jouant un rôle important dans l'étagement du niveau de la qualité de vie du citoyen.

à propos du « pétage de câble » *(Michel Novellini)*

Pratiquement tous les jours, la presse écrite, parlée et télévisuelle rapporte des incivilités, des délits ou des crimes dus au fait que des individus perdent leur lucidité et leurs moyens de contrôle, et bien souvent pour des causes anodines. Même les services des urgences sont obligés de recourir à des agents de sécurité, c'est dire … On qualifie souvent ces actes dangereux et répréhensibles de « pétage de câble ».
L'expression provient du domaine maritime : quant les câbles d'amarrage d'un navire à quai se rompent pour des raisons techniques ou climatiques, le navire part à vau-l'eau et devient incontrôlable, créant un danger pour lui-même et l'entourage. Et très souvent il ne s'arrête ou est arrêté qu'après avoir causé un dommage plus ou moins important. Pour l'homme, la mauvaise qualité des câbles peut même conduire à créer un court-circuit, et on parle alors de « pétage de plomb ». Mais dans les deux cas, le degré de bêtise et de non respect d'autrui reste le même.

Essayons de savoir raison garder...

éphéméride

le 7 janvier : l'attentat de Charlie Hebdo

Le 7 janvier 2015, en plein comité de rédaction de Charlie Hebdo, deux terroristes faisaient irruption dans les locaux du journal satirique, assassinant douze personnes, parmi lesquelles les dessinateurs Cabu, Wolinski, Charb, Honoré et Tignous, et faisant onze blessés dont quatre graves. Parmi ces derniers, un Corse, Simon Fieschi, âgé de 32 ans à l'époque, originaire de Petreto-Bicchisano. Webmaster, il s'occupait notamment de la version internet de l'hebdomadaire. Son bureau était le plus proche de la porte d'entrée. Deux balles ont perforé ses poumons, la moelle épinière a également été atteinte. Il a été l'un des survivants les plus touchés. Hospitalisé dans un état critique, et après une longue rééducation, il n'a toujours pas retrouvé à ce jour toutes ses capacités. Simon est le fils du cinéaste et écrivain Jean-André Fieschi, décédé en 2009. Aujourd'hui, bien que diminué, il collabore toujours à Charlie Hebdo.

le 14 février : la Saint-Valentin

Le jour de la Saint-Valentin est considéré dans de nombreux pays comme la fête des amoureux. Même si la plupart d'entre nous la considérons comme une fête purement commerciale, on est aussi nombreux à la célébrer, à grand renfort de fleurs, de chocolats, d'invitations au restaurant, de déclarations d'amour ou de petits cadeaux sexy. Et si l'opinion des Français concernant cette fête est ambiguë, c'est peut-être parce que son origine reste floue. Cette fête est pourtant une véritable coutume depuis le Moyen Âge. Il est même étrange que, depuis tout ce temps, personne n'ait pensé à fêter la Sans-Valentin (ou Sans-Valentine), pour tous ceux (ou celles) qui n'ont pas trouvé l'âme sœur !

le 22 mars : la journée mondiale de l'eau

La Journée mondiale de l'eau est une journée de sensibilisation à une gestion durable des ressources en eau. Instituée par l'ONU depuis 1992, elle est célébrée le 22 mars. L'édition 2023 vise à accélérer le changement pour résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement. Du côté de la préfecture, on évoque une situation « inquiétante » et on appelle chacun « au bon respect des mesures de restriction dans l'usage de l'eau. Véritablement, il faut qu'on prenne conscience du besoin d'économiser l'eau et on n'a pas le choix. On a beau faire tous les contrôles du monde, si jamais les gens ne respectent pas les mesures on risque de passer en situation de crise. C'est ce qu'on veut éviter. Une situation de crise cela veut dire rupture d'eau potable dans certains villages, des bouteilles qui sont montées, des personnes âgées qui se retrouvent en danger. Donc il faut qu'on ait une solidarité sur ces usages de l'eau. »

le 1er avril : journée de la blague

Jusqu'en 1564, l'année commençait le 1er avril. Le roi décida de modifier le calendrier et de faire débuter l'année le 1er janvier, déplaçant par la même occasion l'échange de cadeaux et d'étrennes. Mais les habitudes ayant la vie dure, beaucoup ne s'habituèrent pas à ce changement et continuèrent à s'offrir des présents le 1er avril. Pour les tourner en ridicule, certains eurent l'idée de leur offrir de faux cadeaux, pour rire. Les premières blagues du 1er avril étaient nées ! Et le poisson dans tout ça ? Dans certains pays, comme la France, on agrémente chaque blague du traditionnel « Poisson d'avril ! » énoncé haut et fort. Référence à la pêche interdite au mois d'avril, qui permettaient de faire des farces aux pêcheurs ou à la seule chair autorisée durant le Carême ? Difficile de le dire, d'autant que pas moins de 800 hypothèses ont été avances pour expliquer l'origine du poisson d'avril !

le 1er mai : la fête du travail

En 1941, alors que la France est sous le régime de Vichy, le maréchal Pétain déclare que le 1er mai sera la "Fête du Travail et de la Concorde sociale" (en référence à la devise du régime de Vichy "Travail, Famille, Patrie"). Il associera la tradition d'offrir du muguet à la Fête du travail. Avec la Libération, cette journée disparaît jusqu'au 26 avril 1946 où le gouvernement décide finalement de la réintroduire. En 1948, le 1er mai est définitivement institué comme un jour férié, chômé et payé pour les salariés.

le 8 mai : fête de la victoire de 1945

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945. Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl, chef d'état-major de la Wehrmacht, signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen. Rappelons que le 5 octobre 1943, la Corse devient le premier département de France métropolitaine libéré après le soulèvement de sa population, et par l'action conjointe des résistants corses, des Italiens et des éléments de l'Armée d'Afrique (rattachée à la France Libre), et sans véritable intervention des Anglo-Américains.

le 4 juin : la fête des mères

Ce fut Napoléon qui émit l'idée de créer une fête des Mères officielle, que l'on célèbrerait au printemps (« quand renaît la nature entière, car c'est à ma mère que je dois tout »). Par la suite, en 1897, l'Alliance Nationale décide d'officialiser une fête de la famille, mettant en avant l'importance de la fécondité et les vertus de la famille. Mais ce n'est qu'en 1918 à Lyon, le 16 juin plus précisément, que se déroule la première fête des Mères, appelée alors Journée des mères, une initiative du colonel de la Croix-Laval. Le 25 mai 1941, le Maréchal Pétain institue définitivement la « Journée nationale des Mères ».En 1950, la date de la fête des Mères est définitivement fixée au dernier dimanche de mai. Si cette date coïncide avec celle de la Pentecôte, la fête des Mères a lieu le premier dimanche de juin. Et puis, quand même, n'oublions pas la Fête des Pères, qui, cette année, a eu lieu le 18 juin !

un peu d'humour... on en a bien besoin !

l'hiver sera rude !

Vous connaissez le Grand Nord canadien ? Vous en avez entendu parler en tout cas. Voilà l'histoire se déroule en des temps pas si lointains. Le personnage : un trappeur. La saison : L'été. Alors l'été, dans le Grand Nord canadien c'est une courte saison entre la fin d'un long hiver et le début d'un long hiver. Notre ami le trappeur profite de cette courte période pour faire sa provision de bois. Car voilà. L'hiver il fait froid et il faut se chauffer. Il part donc en forêt, une turlute à la bouche (une chansonnette au Québec), abattre quelques arbres et les débiter en bûches de la taille adéquate pour entrer dans sa cheminée...Mais couper du bois c'est fatigant ! Il s'agit de ne pas trop en couper et se fatiguer inutilement. Il s'agit aussi de ne pas en couper trop peu et manquer durant l'hiver ! Par moins 30 ou moins 40 on imagine notre trappeur devant sa cheminée éteinte ! En tout cas pour le moment il est perplexe... A-t-il coupé assez de bois ? Faut-il débiter encore deux ou trois nouveaux fûts ? Il a déjà un bon tas de bûches. Comment savoir ?Mais quelle chance ! Voilà un vieil Indien qui passe par la futaie. Or comme tout le monde le sait, un indien, vieux de surcroît est obligatoirement un sage.

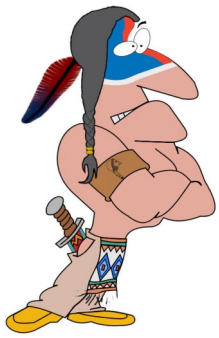

Notre trappeur l'interpelle :" *Dis-moi vieux sage. D'après toi, l'hiver va être rude cette année ?* "L'Indien réfléchit, regarde le sol, regarde le tas de bois, regarde le ciel, réfléchit encore et dit : *« Rude »*. Rien de plus. Mais c'est suffisant. Notre trappeur crache dans ses mains, reprend la cognée et en abat encore quelques-uns. Le vieux sage indien qui n'avait pas grand-chose à faire et pour une fois qu'il y avait un spectacle dans la forêt, s'est assis sur un rondin et regarde le trappeur travailler. Au bout d'un moment, fatigué, ce dernier questionne de nouveau l'indien : *« Très rude »* fut sa réponse après quelques secondes de réflexion. C'est reparti pour encore deux ou trois arbres. Mais la nuit va tomber et notre trappeur n'en peut plus. Il questionne à nouveau le vieux sage. *« Très très rude ! »* Répondit ce dernier. Mais là le trappeur pose sa cognée et lui demande : *« Mais à quoi vois-tu cela ? Tu le lis dans le ciel, c'est le vol des oiseaux qui est révélateur ou encore la mousse au pied des arbres ? Dis-moi comment tu fais. " Oh c'est très simple répondit l'Indien. Quand homme blanc couper beaucoup de bois c'est que l'hiver sera rude ! "*

le pasteur, le prêtre, le rabbin... et l'ours

Un prêtre catholique, un prédicateur baptiste et un rabbin, qui sont amis, se retrouvent chaque semaine pour prendre un café. Un jour, ils se lancent un défi et décident que chacun ira dans les bois pour tenter de convaincre un ours de se convertir à leur religion. Sept jours plus tard, ils se réunissent au domicile du rabbin pour discuter de leurs expériences.

Le prêtre, qui avait un bras en écharpe, portait des béquilles et des bandages sur le torse et les bras commença:

«Je suis allé dans les bois et quand j'ai croisé un ours, j'ai commencé à lui lire mon catéchisme. L'ours ne voulait pas m'écouter et m'a agressé sauvagement. Alors j'ai pris ma bouteille d'eau bénite et je l'ai arrosé, il est devenu aussi doux qu'un agneau ! L'évêque va venir la semaine prochaine pour lui donner la première communion et la confirmation. »

Puis ce fut le tour du révérend protestant qui arriva sur une chaise roulante avec un bras et une jambe dans le plâtre :

« J'ai trouvé un ours et j'ai commencé à lui lire les Saintes Paroles de Dieu. Alors il m'a frappé et nous nous sommes battus. Nous avons lutté jusqu'au bas de la colline où se trouvait un ruisseau. Alors je l'ai baptisé dans l'eau et il est devenu doux comme un agneau. Nous avons passé le reste de la journée à faire l'éloge de Jésus. Alléluia ! »

Enfin le rabbin qui était couché dans son lit, le corps recouvert de bandages, et sous perfusion prend la parole avec difficulté :

« En y repensant, je me demande si je n'ai pas eu tort de commencer par la circoncision ! »

cocoricouic !

En pleine rase campagne française, un automobiliste passe devant une ferme au moment où le coq local décide de traverser, et …ce qui devait arriver arriva… Il écrase le coq. Le conducteur, tout désolé, récupère le coq écrabouillé sur la route et va trouver le fermier pour « faire un geste ». En trouvant celui-ci dans la cour de ferme, il lui dit un peu nerveusement :

- J'ai tué votre coq … Permettez-moi de le remplacer !

Et le fermier lui répond :

- Allez-y… les poules sont là-bas derrière...

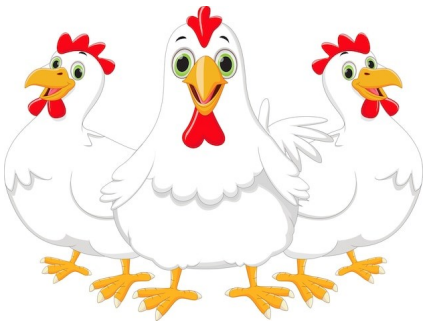

L'accouchement est douloureux. Heureusement, la femme tient la main de l'homme. Ainsi, il souffre moins.

(Pierre Desproges (1939-1988)

après la bataille

Mon père, ce héros au sourire si doux,
Suivi d'un seul housard qu'il aimait entre tous
Pour sa grande bravoure et pour sa haute taille,
Parcourait à cheval, le soir d'une bataille,
Le champ couvert de morts sur qui tombait la nuit.
Il lui sembla dans l'ombre entendre un faible bruit.
C'était un Espagnol de l'armée en déroute
Qui se traînait sanglant sur le bord de la route,
Râlant, brisé, livide, et mort plus qu'à moitié.
Et qui disait: » A boire! à boire par pitié ! »
Mon père, ému, tendit à son housard fidèle
Une gourde de rhum qui pendait à sa selle,
Et dit: « Tiens, donne à boire à ce pauvre blessé. »
Tout à coup, au moment où le housard baissé
Se penchait vers lui, l'homme, une espèce de maure,
Saisit un pistolet qu'il étreignait encore,
Et vise au front mon père en criant: « Caramba! »
Le coup passa si près que le chapeau tomba
Et que le cheval fit un écart en arrière.
« Donne-lui tout de même à boire », dit mon père.

Victor Hugo (La légende des siècles, 1859)

à lire ou à relire

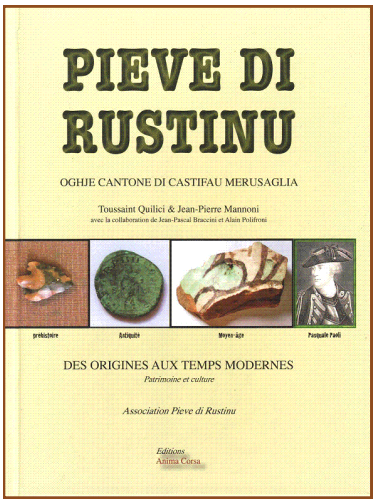

Le très bel ouvrage « Pieve di Rustinu » écrit par Toussaint Quilici et Jean-Pierre Mannoni, avec la collaboration de Jean-Pascal Braccini et Alain Polifroni, tous membres de l'association Pieve di Rustinu, est une source inépuisable d'informations pour qui s'intéresse à l'histoire de notre pieve. Trois chapitres restituent 40 années de recherches et traitent de l'histoire de la pieve de Rustinu avec une multitude d'explications sur les cartes, le plan Terrier, le climat, la géologie et le couvert végétal. Une attention particulière est portée à Santa Maria di Riscamone, l'église matrice de la Pieve. Les piève qui entourent celle de Rustinu sont aussi étudiées. Enfin, un chapitre est consacré exclusivement à la monographie des sept communautés: Bisinchi, Castellu di Rustinu, Valle di Rustinu, Merusaglia, Castineta, Gavignanu et Salgetu. L'ouvrage est agrémenté de nombreuses photos, de croquis et de dessins.

le temps qui reste

Combien de temps, combien de temps encore ?
Des années ? Des jours ? Des heures ? Combien ?
Quand j'y pense, mon cœur bat si fort.
Mon pays c'est la vie.
Combien de temps encore… Combien ?
Je l'aime tant, le temps qui reste...
Je veux rire, courir, pleurer, parler, et voir, et croire et boire,
Danser, crier, manger, nager, bondir, désobéir,
Voler, chanter, partir, repartir, souffrir, aimer,
Je l'aime tant le temps qui reste...
Je ne sais plus où je suis né, ni quand !
Je sais qu'il n'y a pas longtemps, que mon pays c'est la vie.
Je sais aussi que mon père disait :
"Le temps c'est comme ton pain, gardes en pour demain".
J'ai encore du pain, encore du temps. Mais combien ?
Je veux jouer encore, je veux rire des montagnes de rire,
Je veux pleurer des torrents de larmes,
Je veux boire des bateaux entiers de vins de Bordeaux et d'Italie,
Et danser, crier, voler, nager dans tous les océans.
Je veux chanter, je veux parler jusqu'à la fin de ma voix.
Je l'aime tant le temps qui reste...
Combien de temps, combien de temps encore ?
Des années ? Des jours ? Des heures ? Combien ?
Je veux les histoires des voyages,
J'ai tant de gens à voir, tant d'images, des enfants, des femmes,
Des grands hommes, des petits hommes, des marrants,
Des tristes, des très intelligents, et des cons.
C'est drôle les cons ! Ça repose.
C'est comme le feuillage au milieu des roses.
Combien de temps, combien de temps encore ?
Des années ? Des jours ? Des heures ? Combien ?
Je m'en fous mon amour.
Quand l'orchestre s'arrêtera je danserai encore.
Quand les avions ne voleront plus, je volerai tout seul.
Quand le temps s'arrêtera, je t'aimerai encore.
Je ne sais pas où, je ne sais pas comment,
Mais je t'aimerai encore…

(Jean-Loup Dabadie, 2002)

frères humains

Frères humains qui après nous vivez,
N'ayez les cœurs contre nous endurcis,
Car, si pitié de nous pauvres avez,
Dieu en aura plus tôt de vous mercis.
Vous nous voyez ci attachés, cinq, six :
Quant de la chair que trop avons nourrie,
Elle est déjà dévorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et poudre.
De notre mal personne ne s'en rie ;
Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

Si frères vous clamons, pas n'en devez
Avoir dédain, quoique fûmes occis
Par justice. Toutefois, vous savez
Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis ;
Excusez-nous, puisque nous sommes transis,
Envers le fils de la Vierge Marie,
Que sa grâce ne soit pour nous tarie,
Nous préservant de l'infernale foudre.
Nous sommes morts, âme ne nous harie ;
Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

La pluie nous a détrempés et lavés,
Et le soleil desséchés et noircis ;
Pies, corbeaux, nous ont les yeux creusés,
Et arraché la barbe et les sourcils.
Jamais, nul temps, nous ne sommes assis ;
Puis çà, puis là, comme le vent varie,
À son plaisir sans cesser nous charrie,
Plus becquetés d'oiseaux que dés à coudre.
Ne soyez donc de notre confrérie,
Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

Prince Jésus, qui sur tous a maîtrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie :
À lui n'ayons que faire ne que soudre.
Hommes, ici n'a point de moquerie ;
Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

(François Villon, vers 1462)

Aucun homme n'entre jamais deux fois dans la même rivière parce que la rivière n'est jamais la même et qu'il n'est pas le même homme.
(Héraclite d'Éphèse, 541-480 avant JC)

joies et peines

Décès : Depuis le 1er janvier, nous avons eu à déplorer les décès de Vincent LELIEVRE, de Grate, survenu le 28 février, à Marseille, d'Egilde MATTEI, dit « Gigi » de Terlaghja, survenu le 7 mars à Bastia, de Raoul LUIGI, de Valle, survenu le 11 avril à Muret (Haute-Garonne), d'Elise HONORÉ, née BRUSCHINI, de Terlaghja, survenu subitement le 12 avril au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine), d'Alain CHAMPAGNE, de Casa Pitti, survenu le 14 juin à Bastia, et d'Eugène FERRANDI, de Valle, survenu le 25 juin, à Bastia.

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des disparu(e)s.

Carnet rose : C'est avec joie que nous apprenons la naissance, le 19 avril, à Bastia, d'Elio, au foyer d'Elise HOFFMANN et Axel FELDEN. Bienvenue et longue vie au nouveau né et toutes nos félicitations aux heureux parents.

Nous adressons toutes nos félicitations à nos jeunes qui ont subi avec succès les épreuves des différents examens de fin d'année scolaire (brevet, baccalauréat, diplôme de fin d'étude, etc...)

Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur évidemment bien involontaire de notre part.

le 26 mars : première alerte incendie !

Retour de la
Fiera di a Caccia è di a Pesca !
La 17ème édition s'est déroulée avec succès les 24 et 25 juin à Ponte Novu

L'apéritif dinatoire républicain annuel sera servi le mercredi 16 août, à partir de 19h00, place de la mairie.

Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ?
Ses activités culturelles ?
Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ? Rien de plus simple :
Allez sur le site de la commune http://www.valledirostino.com
ou sur sa page facebook https://www.facebook.com/valledirostino

Si vous désirez participer à la vie du journal et/ou du site communal par l'envoi de textes, de critiques (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles), de suggestions, de photos ou de vidéos, vous pouvez adresser ceux-ci à la mairie (mairie-valledirostino@wanadoo.fr) ou à Ours-Jean Caporossi (ours-jean.caporossi@orange.fr)

Tous les numéros du U Riscamunincu (du n°1 au n°19) sont disponibles sur le site Internet de la commune

Mairie de VALLE di RUSTINU

20235 VALLE DI RUSTINU (04 95 38 70 54)

email: mairie-valledirostino@wanadoo.fr

site Web : http://www.valledirostino.com

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanence des élus (maire ou adjoints) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence :

Vous pouvez joindre :
Le maire au 06 83 79 88 55
Le 1er adjoint au 06 79 40 61 16
Le 2ème adjoint au 06 08 60 19 29